



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2019 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur les demandes de dérogations mineures concernant le règlement de zonage, à savoir :

- demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant les numéros de lots 6 254 333 et 6 254 334 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 1409 rue du Sud et le terrain adjacent, que la largeur de l'allée de circulation soit de 2,5 mètres, contrairement au règlement de zonage en vigueur qui exige 3 mètres minimum.
- demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 5 202 359 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 200 rue Bell, que l'aire de stationnement soit localisée vis-à-vis la façade avant de l'habitation multifamiliale de 6 logements contrairement au règlement de zonage en vigueur qui l'autorise pour les immeubles résidentiels de 3 logements et moins.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à ces demandes.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 11 septembre 2019.

La greffière,  
Julie Lamarche, OMA